

ARMES À LÉTALITÉ RÉDUITE

Les canons à eau

De quoi s'agit-il et dans quelles conditions peuvent-ils être utilisés légalement ?

Les canons à eau sont fréquemment utilisés par les forces de police du monde entier dans le contexte de rassemblements publics. Ils peuvent être utilisés pour disperser une foule en cas de violence généralisée contre des personnes, lorsque la violence ne peut être contenue d'une autre manière.

FONCTIONNEMENT DES CANONS À EAU

Les canons à eau sont des systèmes de pompage à haute pression conçus pour envoyer des jets d'eau sur des personnes. L'eau peut être propulsée à basse pression (seulement pour arroser une personne, en mode « pluie ») ou à haute pression (pour repousser des personnes par la puissance du jet). Les canons à eau peuvent également être utilisés pour projeter de petits volumes (des « balles ») d'eau. Parfois, la police y ajoute des additifs, par exemple des teintures de marquage, en vue d'identifier les personnes ultérieurement, ou des substances chimiques irritantes.

EFFETS ET RISQUES

Effets légitimes

- Inconfort lié au fait d'être mouillé-e.
- Douleur modérée.
- Légères contusions.

Effets injustifiés et risques

- ✗ Blessures lorsqu'une personne chute, glisse sur le sol mouillé ou est renversée par le jet d'eau, est poussée vers des objets par la pression du jet, ou est percutée par des objets projetés depuis le sol.
- ✗ En cas d'ajout d'additifs dans l'eau : irritation de la peau, des yeux ou des voies respiratoires.
- ✗ Graves blessures pouvant entraîner la mort
 - Blessures à la tête ou aux yeux dues à un impact direct, notamment de graves blessures et la perte permanente de la vue, voire la mort due à des lésions du crâne ou cérébrales.
 - Hypothermie ou gelures dues au fait d'être mouillé-e dans le froid.

QUAND LES CANONS À EAU PEUVENT-ILS ÊTRE UTILISÉS DE MANIÈRE LÉGALE ?

SEUIL ET OBJECTIFS

- ✓ En mode haute pression seulement en cas de violence généralisée contre des personnes lorsque la situation ne peut être réglée en ciblant seulement les personnes violentes, et uniquement si les personnes peuvent se disperser facilement, l'objectif du canon à eau étant la dispersion d'une foule.
- ✓ En mode « pluie » exceptionnellement, dans un but de dispersion d'un rassemblement non-violent, **uniquement** si la dispersion en tant que telle est conforme au droit international relatif aux droits humains et aux normes connexes.

UTILISATIONS INTERDITES

- ✗ En mode haute pression, en l'absence de violence ou en cas d'actes de violence isolés, dans la mesure où des passant-e-s et des manifestant-e-s pacifiques risquent d'être touchés, ou lorsque l'objectif est simplement de faire respecter un ordre de dispersion.
- ✗ Contre des personnes qui se trouvent au sol ou qui ne peuvent pas bouger.
- ✗ À titre de punition.
- ✗ En cas de températures particulièrement froides, lorsque le fait d'être mouillé-e constitue en soi un grave risque pour la santé.
- ✗ En mode « pluie » : lorsque la dispersion n'est pas justifiée, en particulier lorsque les personnes exercent légitimement leur droit à la liberté de réunion pacifique.

COMMENT LES CANONS À EAU PEUVENT-ILS ÊTRE UTILISÉS DE MANIÈRE LÉGALE ?

À faire

- ✓ Après un avertissement, en laissant suffisamment de temps aux personnes pour obtempérer.
- ✓ Sous contrôle étroit, à une distance correcte et en utilisant la puissance de jet prévue, de manière à éviter tout impact excessif.
- ✓ Dès que les personnes obtempèrent à l'ordre (dispersion, fin des violences), l'utilisation de l'arme doit cesser.

À ne pas faire

- ✗ Viser la tête.
- ✗ Utiliser une puissance de jet excessive par rapport à la distance.
- ✗ Tirer de manière aléatoire dans diverses directions.
- ✗ En faisant avancer le véhicule de manière imprudente.

ARMES À INTERDIRE

- ✗ Canons à eau des pompiers (qui ne sont pas conçus ni testés à des fins de maintien de l'ordre).
- ✗ Avec des substances chimiques irritantes (l'exposition incontrôlable à la substance irritante augmente les risques pour la santé) ou avec des produits de marquage (risque de stigmatisation, de harcèlement, d'arrestations arbitraires de personnes non impliquées), ou avec de l'eau chaude (visant à infliger des douleurs).

CANONS À EAU ET MANIFESTATIONS

Les rassemblements pacifiques doivent être facilités.



- ✓ Le déploiement et l'utilisation de canons à eau doivent se dérouler sous la direction et le commandement d'un responsable haut gradé supervisant l'ensemble de la situation de manière à garantir une utilisation sûre et appropriée.
- ✓ La police ne peut utiliser de canons à eau en mode haute pression qu'**en cas de violence généralisée**, et non dans un simple objectif de dispersion ou pour maîtriser une résistance passive opposée à un ordre, par exemple des personnes qui ne font que s'asseoir sur le sol.
- ✗ Le mode « pluie » ne doit jamais être utilisé lorsque la dispersion n'est pas justifiée, en particulier lorsque les personnes exercent légitimement leur droit à la liberté de réunion pacifique.
- ✓ La progression du véhicule doit faire l'objet d'une attention particulière, de manière à éviter tout accident dû à une vitesse élevée ou à des personnes se trouvant au sol (parce qu'elles sont tombées à cause du jet, du sol mouillé ou pendant qu'elles étaient en train de fuir).

CANONS À EAU ET ENFANTS



Le recours à toute arme contre des enfants doit être évité !

Les enfants sont plus susceptibles de subir des blessures et des préjudices importants étant donné que leur masse musculaire est moins développée, qu'ils ressentent plus vivement la douleur, qu'ils risquent davantage de glisser ou de chuter, et qu'ils sont davantage exposés au grand risque de traumatisme psychologique.

Les précautions particulières s'appliquant aux enfants doivent figurer dans les instructions, par exemple le risque accru de toucher la tête, en raison de leur plus petite taille.

INSTRUCTIONS ET FORMATION



Les autorités doivent fournir des règles, instructions et formations claires indiquant quand et comment utiliser correctement les canons à eau. L'utilisation d'un canon à eau en mode jet contre des manifestant-e-s pacifiques doit être explicitement interdite.

- ✓ Les canons à eau ne doivent être employés qu'après une évaluation approfondie visant à déterminer le besoin opérationnel légitime de déploiement, qui doit être conforme au droit international relatif aux droits humains et aux normes connexes en matière d'usage de la force.
- ✓ Comme toute arme utilisée par la police, les véhicules équipés de canons à eau doivent être soumis à des tests rigoureux et indépendants permettant de garantir une utilisation sûre et appropriée, dans le respect des lois et des normes relatives aux droits humains. Ces tests doivent porter sur les différents niveaux de pression de l'eau, la portée et la précision du jet ; ainsi que sur la sécurité du véhicule (observabilité des environs, vitesse et distance d'arrêt). Un équipement comportant un risque important de provoquer des lésions ou des préjudices excessifs ou non justifiés ne doit pas être utilisé.

- ✓ Les fonctionnaires de police aux commandes de canons à eau doivent recevoir une instruction et une formation sur la distance appropriée et la puissance du jet, sur l'orientation du jet pour éviter de provoquer des préjudices injustifiés ou graves ou de toucher des passant-e-s, et sur la conduite du véhicule de manière à éviter les accidents.
Seuls les agents de police certifiés doivent être autorisés à manier un véhicule équipé de canons à eau.
- ✓ Chaque utilisation d'un canon à eau doit être signalée et les responsables de l'application des lois doivent être tenus de rendre compte de tout usage illégal.

POUR EN SAVOIR PLUS



- Amnesty International, [L'usage de la force. Lignes directrices pour la mise en œuvre des Principes de base des Nations unies sur le recours à la force et l'utilisation des armes à feu par les responsables de l'application des lois](#) et [Version courte](#).
- [Principes de base des Nations unies sur le recours à la force et l'utilisation des armes à feu par les responsables de l'application des lois](#).
- Amnesty International, site Web de ressources [Police and Human Rights](#).

